Chapitre 4
L’efficacité de la politique sociale

I. Qu’est-ce qui caractérise le système fiscal français ?

Les impôts ont pour but de financer les dépenses publiques.

A. Des sources de financement diverses

Le système fiscal français est complexe. Il comprend :

--des impôts directs, qui comme leur nom l’indique sont versés directement du contribuable à l’administration centrale, locale ou européenne. Il s’agit par exemple de l’impôt sur le revenu, de l’impôt sur la fortune, des impôts locaux (taxe foncière et taxe d’habitation), de l’impôt sur les sociétés ;

--des impôts indirects, qui sont collectés par une organisation au profit de l’administration centrale. Il s’agit par exemple de la TVA, de la taxe sur le tabac, de la taxe sur les produits pétroliers…

Parmi ces impôts certains sont :

--progressifs : le montant de l’imposition augmente en fonction des ressources et suivant certains critères. Par exemple, il existe pour l’impôt sur le revenu plusieurs tranches d’imposition et des taux de plus en plus élevés en fonction du revenu (0%; 5,5 %; 14 %; 30 %; 41 %; 45 % pour 2014. Pour 2015, il a été annoncé la suppression de la permière tranche d'imposition à 5,5%). Donc, plus le revenu sera élevé et plus le montant de l’impôt à payer sera fort.

--proportionnels : le taux d’imposition est le même pour tous. Par exemple la TVA. Le taux est le même quelle que soit la situation financière de l’acheteur. On parle d’impôt proportionnel car plus une personne va consommer et plus le montant de TVA payée sera élevé, et ce indépendamment de toute référence à ses revenus. La première recette de l’État est la TVA.

L’ensemble des ressources permet aux administrations de fonctionner et de faire des choix de dépenses. Ainsi, la politique fiscale est un outil au service de la redistribution dans la mesure où l’État, les collectivités locales et les organismes de Sécurité sociale vont choisir de mettre en place une redistribution monétaire (prestations) et des services publics accessibles à tous.

Notion de prélèvements obligatoires : ensemble des cotisations sociales et des impôts. À noter que depuis la création de la CSG en novembre 1990, les charges sociales se sont fiscalisées. En effet, la CSG s’applique sur tous les revenus et pas seulement sur les revenus du travail comme les autres charges sociales.

B. U n système fiscal peu redistributif

En fonction de ce qui a été vu précédemment, on constate que le système fiscal français est peu redistributif. En effet, seul l’impôt sur le revenu (ou l’ISF mais les recettes sont négligeables par rapport à l’ensemble) est pleinement redistributif du fait des taux d’imposition qui s’élèvent en fonction des revenus et donc contribuent à la réduction des inégalités. La CSG est, elle aussi, en partie progressive puisque son montant augmente en fonction des revenus, mais le taux est identique pour tous.

II. Quelle est l’efficacité de la redistribution ?

A. La réduction des inégalités

Selon les données de l’Insee, on constate une réduction des inégalités du fait de la redistribution. Les effets proviennent soit des prestations reçues, soit des prélèvements effectués. On constate qu’une grande partie de la population se trouve alors concentrée entre des revenus mensuels compris entre 1 000 et 2 000 euros (environ la moitié de la population).

B. Les bénéfices des prestations sociales et des minima sociaux

La réduction des inégalités est due pour 1/3 environ aux prélèvements effectués et pour 2/3 aux prestations monétaires versées.

Il existe plusieurs minima sociaux selon la situation des personnes concernées : le RSA (concerne à ce jour les personnes de plus de 25 ans ou 18-25 ans selon conditions) a remplacé le RMI et l’API et permet de cumuler dans une certaine mesure un revenu professionnel avec l’allocation ; l’ASS (allocation de solidarité spécifique destinée aux chômeurs en fin de droits) ; AAH (allocation aux adultes handicapés)…

À titre indicatif, en 2014, le montant du RSA (pour une personne sans revenu) est fixé à 509,30 euros pour une personne seule, 763,95 euros pour une personne seule avec un enfant, 916,74 euros avec deux enfants.

III. Quels sont les problèmes contemporains de la redistribution ?

A. Le financement de la protection sociale

Depuis 2002, le déficit des comptes de la protection sociale ne cesse d’augmenter pour atteindre un record en 2010 de 24 milliards d’euros. Pourtant des mesures ont été prises au cours des années passées comme la création de la CSG et de la CRDS (pour contribution pour le remboursement de la dette sociale), le déremboursement de certains médicaments, une réorganisation des structures médicales…

Du côté des dépenses, on peut noter des techniques médicales de plus en plus sophistiquées et coûteuses, une population qui vit de plus en plus longtemps, une moyenne d’âge plus élevée…

Le gouvernement actuel a mis en place des mesures concrètes qui ont pour but de réduire les prévisions des déficits futurs, étant entendu que des structures de protection sociale déficitaires ne sont pas viables. Néanmoins, le déficit annuel reste très élevé et a généré aux cours des années une dette sociale (appelée aussi « trou de la Sécurité sociale ») qui s'élève pour 2014 à 236,6 milliards d’euros.

B. La remise en cause de la redistribution

Il semble que la redistribution ne tienne que partiellement ses promesses. En effet, la pauvreté redémarre depuis quelques années et les inégalités restent stables. Il n’est par ailleurs pas toujours facile de s’élever au-dessus de sa classe sociale d’origine (« ascenseur social en panne »). Il est alors tentant pour des économistes libéraux (opposés à une intervention trop importante de l’État dans la vie du pays) de remettre en cause la redistribution ; d’autant que les prélèvements obligatoires sont lourds (entre 43 et 44 % du PIB).